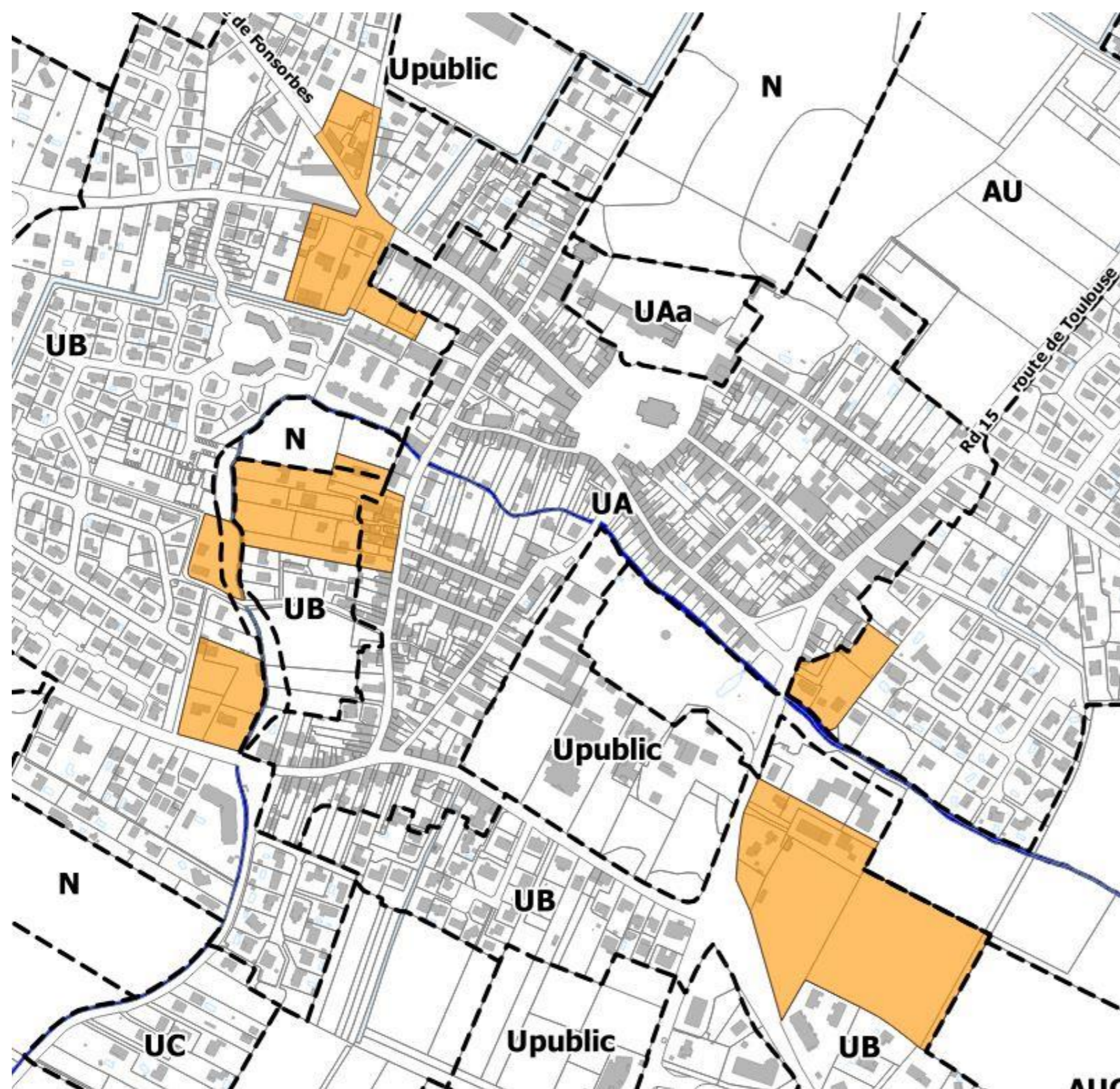


Périmètre des secteurs d'attente de projet d'aménagement global (L151-41-5) du CU



 Secteurs soumis au périmètre d'attente de projet d'aménagement global (L151-41-5) du CU

Cette servitude a une durée maximale de 5 ans à partir de la date d'approbation du présent PLU